

2015-2016

BULLETIN DE
l'Association Luxembourgeoise pour
les Nations Unies



Association Luxembourgeoise
pour les Nations Unies

et son

Centre de Documentation
pour les Droits de l'Homme

3, route d'Arlon L-8009 Strassen, Luxembourg

Tél: 46 14 68 Fax: 46 14 69

E-mail: alnu@pt.lu

Site Internet: www.alnu.lu Facebook : www.facebook.com/alnu.jeunes

Coordonnées bancaires: LU95 1111 0248 7038 0000, CCPLLULL

Cotisation membre : 17 Euros

TABLE DES MATIERES

Forum sur le 70e anniversaire de l'ONU et de l'UNESCO à l'Université du Luxembourg	2
Article de presse sur le 70e anniversaire des Nations Unies: tiraillement entre la consolidation et le renouveau	7
Accord de Paris pour le Climat au sein des Nations Unies: historique, mais fragile.	10
Journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre: Conférence avec M. Dean Spielmann, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme.	12
Le Secrétaire général des Nations Unies M. Ban Ki-moon présente un nouveau Plan d'action contre l'extrémisme violent.....	14
Devenir membre à l'ALNU ?	15
Appel à contributions.	15
Les Nations Unies dans le monde: Sélection de quelques sites Internet	16

Forum sur le 70e anniversaire de l'ONU et de l'UNESCO à l'Université du Luxembourg



A l'occasion du 70e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU) et la Chaire UNESCO en droits de l'homme de l'Université du Luxembourg ont organisé un Forum intitulé 'Bilan et perspectives : vers un nouvel ordre mondial ?'. Ce Forum a eu lieu le 29 octobre au Campus Limpertsberg de l'Université du Luxembourg.

Les interventions et interludes

Dans son allocution de bienvenue, le Prof. Georg Mein, Doyen de la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education a souligné l'importance de la Chaire UNESCO, qui vient d'être reconduite pour une durée de quatre ans. Il a souligné que les droits de l'homme sont basés sur des accords humains et non pas sur des droits naturels. Il en découle une grande responsabilité pour tout le monde d'établir et de maintenir des accords de ce genre.

M. André Rollinger, Président de l'ALNU, a mentionné la grande disparité d'actions entre les pays de l'Union Européenne (UE) en rapport avec la crise des réfugiés, mais aussi avec le volume des ressources financières classiques et

alternatives nécessaires pour la réalisation des objectifs de l'ONU. Une harmonisation plus étroite entre les pays européens concernant les différents outils de financement et de taxation permettrait de renforcer durablement le rôle et la contribution de l'UE au sein des Nations Unies. De nombreuses conventions avec des normes, applicables p.ex. dans les domaines économique, social et environnemental du développement durable, ont été élaborées au sein des Nations Unies. Cependant, ces conventions devraient être ratifiées et respectées par un plus grand nombre des 193 pays membres de l'ONU. Ainsi, les Etats-Unis d'Amérique n'ont signé que 2 des 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.



Photos : Michel Brumat

Dans son exposé, le Professeur Jean-Paul Lehnens, titulaire de la Chaire UNESCO en droits de l'homme, a expliqué que c'est dans les inégalités que se trouve l'origine des nombreux conflits. La dignité de millions d'êtres humains est bafouée à chaque instant et il est oublié trop souvent que chaque être humain a la même dignité à sa naissance. Celle-ci doit non seulement être respectée par tout un chacun mais également être garantie par les gouvernements et les instances internationales.

Promouvoir le vivre ensemble, dans nos pays et au niveau mondial, cela devrait être la tâche primordiale de nos responsables politiques. Et aussi de la société civile, c'est-à-dire nous toutes et nous tous. De plus, le rôle important de la culture comme élément fédérateur dans le processus de construction d'une paix durable doit être souligné. La pratique d'un « vivre ensemble » doit être à tous les niveaux.

Les interludes artistiques étaient assurés par le groupe de théâtre eDUDRaMe de l'Université du Luxembourg et par la chorale de l'Ecole privée Sainte-Anne d'Ettelbrück, membre du réseau des écoles associées de l'UNESCO.



La chorale des élèves de l'Ecole Privée Sainte-Anne

La lecture du discours de M. Jean Asselborn

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE), a été empêché en dernière minute d'assister au Forum. Son discours sur les Nations Unies a été lu par son représentant, M. Leo Faber, Secrétaire général adjoint du Ministère (MAEE).

Le second Secrétaire général de l'ONU, le suédois Dag Hammarskjöld, a décrit l'objectif de l'organisation de cette manière : « Les Nations Unies n'ont pas été créées pour conduire l'humanité au paradis, mais pour la sauver de l'enfer ». Du fait d'un certain manque d'efficacité et de réactivité, le système onusien peut assez facilement susciter un profond malaise, mais constater simplement que l'ONU ne fonctionne pas serait à mon avis une grave erreur de jugement. Il faut que nous restons capables d'affronter les défis structurels qui menacent l'humanité : le changement climatique, l'inégalité sociale et la pauvreté, le travail inachevé en matière de démocratisation et de droits de l'homme, les conflits ethniques et identitaires, qui peuvent mener à une radicalisation et un extrémisme violent. Je suis convaincu que les Nations Unies restent la meilleure enceinte pour trouver des solutions communes à tous ces défis et pour surveiller et anticiper les grandes tendances du 21ème siècle comme l'évolution de la démographie des différentes régions concernées, l'impact du changement climatique sur l'habitat humain et l'environnement naturel, la concentration des populations dans les centres urbains,

la propagation rapide des technologies d'information et de communication – en court, le cyberspace – et l'émergence de modes de production et de consommation plus durables.

Au vu des crises qui agitent le monde aujourd'hui, il est essentiel que l'ONU continue à défendre les valeurs qui ont inspiré sa création. Le 70ème anniversaire des Nations Unies doit inspirer et donner un nouvel élan à chacun pour parfaire l'Organisation, afin qu'elle corresponde aux idéaux tracés en 1945 : des idéaux qui gardent toute leur pertinence, aujourd'hui et demain.

Résumé de la table ronde.



De droite à gauche : M. Raymond Weber, M. Boris Wagner, Mme Rebecca Okine, M. Jean-Paul Lehnert, M. André Rollinger

La table ronde en présence de deux jeunes était modérée par M. Raymond Weber, ancien fonctionnaire international auprès de l'UNESCO. Le modérateur rappelle que l'ONU ne concerne pas seulement les Etats et les gouvernements, mais aussi « Nous, peuples des Nations Unies », expression utilisée dans le préambule de la charte des Nations Unies. Il considère comme un signe nouveau et fort qu'en amont de l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 de l'agenda 2030 sur les nouveaux objectifs de développement durable, il y avait toute une période de consultation, d'implication de la société civile et de tous les acteurs concernés par ce nouvel ordre mondial.

Mme Rebecca Okine, Présidente de l'International Relations Club des étudiants (IRC), aborde la lenteur dans les rouages des Nations Unies. Ce facteur du temps constitue un gros problème. Dans ce contexte, elle évoque la question

fondamentale du droit de veto au sein du Conseil de Sécurité, qui empêche trop souvent une prise de décision rapide, comme dans le cas de la situation dramatique en Syrie. M. Faber précise lui aussi que ce droit de veto constitue la plus grande difficulté pour réformer le Conseil de Sécurité.

M. Boris Wagner, le délégué du comité des élèves de l'Athénée, indique que les Nations Unies constituent une plateforme qui ne peut pas enlever l'obligation et la nécessité de chacun d'entre nous de prendre ses responsabilités sur une base individuelle. Tout le monde doit retrouver les valeurs de tolérance, de solidarité et d'engagement pour que l'humanité puisse progresser dans son ensemble. Dans le même contexte, M. Lehnert estime qu'une réflexion solide sur les valeurs communes au monde entier est urgente.

Le représentant du MAEE estime que le droit de protéger -right to protect(RTP) pourrait constituer un outil utile pour venir en aide aux populations en détresse. Cependant, cette nouvelle norme des Nations Unies se trouve encore dans une phase d'élaboration et n'est pas reconnue d'une manière universelle. Mais il faut poursuivre cette piste et clarifier les conditions d'application afin que tous les pays comprennent la même chose.

Des participants émettent des réserves sur le fait que les Nations Unies ne soient pas impliquées directement dans les négociations commerciales globales. Celles-ci se déroulent au sein de l'Organisation mondiale du Commerce et au niveau transcontinental comme dans le cas de l'élaboration d'un traité de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe (TIPP). Le représentant du MAEE estime qu'il est plus facile pour l'Europe de trouver un terrain d'entente avec les Etats-Unis qu'avec la Chine. Cependant, la transparence doit être maintenue et il faut impliquer davantage les médias et la société civile. Certaines normes, qui existent déjà en Europe, devraient aussi être respectées dans le cadre d'un tel traité. M. Rollinger souligne qu'une harmonisation plus évoluée entre les règles de fonctionnement des différents pays de l'Union Européenne permettrait de renforcer la position de l'Europe dans les négociations internationales globales.

Un étudiant de l'audience souhaite une collaboration plus grande entre les Nations Unies et le secteur non étatique, concernant p.ex. la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication. M. Weber signale que dans le cadre de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'UNESCO travaille aussi avec les entreprises, les médias, les industries culturelles et créatives en créant de grandes alliances. Il importe que tous les acteurs autour d'un dossier puissent se réunir et travailler ensemble.

Pour conclure, le modérateur rappelle l'appel de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, à nous tous de profiter de ce 70e anniversaire de l'ONU pour renouveler notre engagement au service des peuples afin que chacun puisse vivre dans la prospérité, la paix et la dignité.

André Rollinger

Article de presse sur le 70e anniversaire des Nations Unies: tiraillement entre la consolidation et le renouveau

L'article a été publié dans une version légèrement abrégée dans le journal « Luxemburger Wort » le samedi 19 décembre 2015.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) commémore en cette année 2015 son 70e anniversaire. L'ONU a été instituée le 24 octobre 1945 suite à la ratification de la Charte des Nations Unies par la Chine, les Etats-Unis, la France le Royaume-Uni, l'URSS ainsi qu'une cinquantaine d'autres pays. Une deuxième étape fondamentale était franchie en 1948 avec l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme sous l'impulsion de Mme Eleanor Roosevelt, présidente de Commission des droits de l'homme. Au Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU) a été fondée en 1946.

Il s'agit aussi d'une année charnière entre la fin de la période 2000-2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le début de l'Agenda 2030 avec les Objectifs de développement durable (ODD).

La commémoration du 70e anniversaire de l'ONU

A l'occasion de ce 70e anniversaire sous le thème « Une ONU forte pour un monde meilleur », M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, relève que l'ONU est la seule enceinte où tous les pays de la planète – qu'ils soient petits ou grands, riches ou pauvres – et tous les peuples ont voix au chapitre. Un nombre record de chefs d'Etat et de gouvernement ont assisté à la 70e Assemblée générale des Nations Unies. Plusieurs orateurs ont insisté sur la motivation à accélérer les réformes en vue d'un renouveau du système des Nations Unies.

Lors de la Journée internationale des Nations Unies le 24 octobre, beaucoup de bâtiments publics ont été illuminés en bleu avec la couleur de l'ONU partout dans le monde. Au Luxembourg, l'ALNU avait organisé conjointement avec le Centre d'information régional des Nations Unies (UNRIC) à Bruxelles une illumination en bleu de l'Hôtel de ville de Luxembourg et un stand d'information, inaugurés en présence de Mme Lydie Polfer, bourgmestre de la ville de Luxembourg. De plus, un forum avec une table ronde sur le 70e anniversaire de l'ONU et de l'UNESCO a été élaboré par l'ALNU et la Chaire UNESCO en droits de l'homme le 29 octobre au campus Limpertsberg de l'Université du Luxembourg. Le thème choisi était : 'Bilan et perspectives : vers un nouvel avenir mondial ?'. Des interventions ont eu lieu de la part du Professeur Jean-Paul Lehnens, titulaire de la Chaire UNESCO, de M. André Rollinger, président de l'ALNU et de M. Leo Faber, Secrétaire général adjoint du Ministère des Affaires Etrangères. Différents jeunes et groupes de jeunes de l'Université et de deux lycées ont joué un rôle actif dans l'encadrement artistique et lors du débat.

Les objectifs du Millénaire pour le développement et l'Agenda 2030

Il ressort du dernier rapport 2015 des Nations Unies sur les objectifs OMD que des progrès importants ont été accomplis au niveau de la réduction de la pauvreté, du taux de mortalité des enfants, de l'inégalité des sexes et de la disponibilité d'eau potable. Le nouvel Agenda 2030 avec les objectifs ODD comporte un important volet de consolidation de ces résultats acquis. Il s'agit d'éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde, d'assurer l'accès de tous à l'eau, à une éducation de qualité et à des services énergétiques fiables et de parvenir à l'égalité des sexes. Le nouvel objectif ODD, concernant le renforcement des moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et de le revitaliser, correspond aussi à un appel pour une collaboration plus équitable et solidaire entre les pays du Nord et du Sud.

Selon M. Mogens Lykketoff, président de l'Assemblée générale, l'Agenda 2030 requiert une transformation beaucoup plus complexe de toute l'économie globale, de l'environnement et des structures sociales. Il convient de mentionner que les contours pour une évolution future sont esquissés avec une économie verte, une société numérique, un financement du développement avec l'aide des pays développés pour un montant global de 2.500 milliards de dollars d'ici à 2030, Dans cette optique, il faudrait que le rôle et les missions des Nations Unies soient renforcés et mieux ciblés. Pour autant, lors de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, les pays développés ont refusé la demande des pays en voie de développement de créer un organisme, chapeauté par les Nations Unies, avec la mission d'établir de nouvelles normes fiscales internationales. Pour les pays africains, il s'agit d'un sujet primordial avec la lutte contre les flux illicites et l'évasion fiscale, en particulier des multinationales, qui font perdre des dizaines de milliards de dollars par an aux pays pauvres.

Dans le domaine de l'environnement mondial, les résultats acquis sont mitigés et il est crucial pour les Nations Unies de s'assurer que le programme de développement pour le futur reflète les liens entre viabilité socioéconomique et environnementale et protège et renforce l'environnement. Les nouveaux objectifs ODD se rapportent à la lutte contre le changement climatique, la sauvegarde des écosystèmes, des forêts et de la biodiversité ainsi que la lutte contre la désertification. Les différentes institutions des Nations Unies tirent la sonnette d'alarme en notant que l'agriculture industrielle est à l'origine de 70% des pertes projetées de la biodiversité terrestre et que le gaspillage d'un tiers de la production alimentaire destinée à la consommation humaine génère aussi un gaspillage des ressources utilisées au stade de la production, telles que les terres, l'eau, l'énergie et les intrants, et des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant le changement climatique, Mme Helen Clark, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, s'est prononcée récemment

au sujet du Sommet Mondial à Paris en décembre. Elle estime qu'un véritable accord avec la priorité d'une augmentation de la température moyenne jusqu'à 2100 en dessous de 2 degrés nécessitera des promesses plus élevées, plus claires et non conditionnelles de la part des Etats. Il semble nécessaire qu'au-delà de l'accélération et de l'expansion d'une évolution technologique adéquate, les flux économiques et financiers au niveau mondial puissent être régulés en fonction de cette priorité par les Etats. Les multiples conséquences dramatiques de la menace d'un dérèglement irréversible des conditions climatiques sont connues. En rapport avec une explosion des flux de migration, un seul pays comme le Bangladesh pourrait perdre jusqu'à 17% de son territoire d'ici à 2050 et compter entre 13 et 40 millions de déplacés climatiques. Ce sont les pays les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre, qui risquent d'être touchés le plus durement.

La réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Le monde d'aujourd'hui ne ressemble plus à celui issu de la deuxième guerre mondiale. Les pays africains réclament avec insistance et non sans raison au moins un siège permanent au sein du Conseil de Sécurité. Or, il faut bien reconnaître que c'est le droit de veto des membres permanents, qui a causé certaines situations de blocage et d'inactivité de ce Conseil avec des conséquences graves pour des pays comme la Syrie. Une réforme du Conseil de Sécurité en vue d'un fonctionnement plus efficace et plus équitable devrait inclure au moins une stricte limitation de ce droit de veto.

Les positions divergentes des pays de l'Union Européenne sur des thèmes importants de l'ONU

En rapport avec la crise récente des réfugiés, M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, a déclaré que le mouvement chaotique des personnes à partir de la Grèce en direction du Nord de l'Europe résulte aussi largement de l'absence d'une réponse unifiée et compréhensive de l'Europe. La forte disparité entre les positions des pays de l'Union Européenne (UE) peut être constatée dans d'autres domaines. Concernant le pourcentage moyen trop faible des pays dans l'aide publique au développement par rapport au produit national brut, le Luxembourg constitue une exception remarquable avec 1,07%. La Belgique est sur le chemin de diminuer son aide à 0,4%. Les taxes environnementales sur la consommation des combustibles fossiles et de l'électricité visent à réduire les émissions des gaz à effet de serre et à promouvoir le développement des énergies renouvelables. Au Luxembourg, les accises restent toujours fortement en dessous de celles de ses voisins. Le tourisme à la pompe, qui en résulte, a un impact négatif considérable sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Concernant les méthodes de financement innovantes et flexibles, la France est un des rares pays de l'UE à appliquer des taxes sur les transports et sur les transactions financières à un bas niveau. La Norvège et la République de Corée participent au mécanisme sur les taxes aériennes, dont le bénéfice revient au Fonds

UNITAID dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Dans la crise des réfugiés, les pays de l'Union Européenne essaient de réduire les grands écarts entre leurs positions afin de trouver des solutions plus efficaces, équitables et durables. Une approche similaire serait très utile dans les autres domaines avec des fortes disparités. Ce serait aussi un gain pour la cohérence et la convergence au niveau de l'UE comme au niveau de l'ONU, dont le nombre d'Etats a presque quadruplé en 70 ans.

André Rollinger

Accord de Paris pour le Climat au sein des Nations Unies: historique, mais fragile.



Le dernier mois de Décembre 2015, avec une température moyenne de 6,8° C, a été le plus chaud que le Luxembourg ait connu depuis le début des enregistrements en 1947. La tendance est la même dans le reste du monde. La température de surface moyenne mondiale en 2015 a été la plus chaude jamais enregistrée et a franchi, pour la première fois, le seuil de 1° C en plus pendant la période 1901-2015 par rapport à la période de référence préindustrielle 1880-1900. L'année de 2015 a été aussi historique à cause des niveaux de concentration mondiale de dioxyde de carbone (CO₂) dans

l'atmosphère qui ont atteint, également pour la première fois dans l'histoire, 400 parties par million.

Les conséquences du réchauffement climatique sont connues: des températures plus chaudes, d'événements météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur et les inondations, la fonte des glaces, hausse du niveau de la mer et augmentation de l'acidité des océans. Si le niveau de croissance de la température ne cesse pas d'augmenter, l'ampleur de ses conséquences est un territoire inexploré. Il devient donc encore plus urgent de prendre des mesures collectives.

Les avancées et les limites de l'accord de Paris.

Depuis 1972, les Nations Unies (NU) ont soutenu 21 conférences sur le climat ayant le but de limiter le réchauffement climatique. Le dernier sommet international a eu lieu à Paris en décembre 2015 avec 195 pays et a été considéré comme historique car, pour la première fois, tous les pays du monde se sont engagés à infléchir la courbe des émissions globales de gaz à effet de serre et de prendre des mesures climatiques communes. Les pays du Nord se sont aussi accordés, comme historiquement responsables de la situation, à une contribution financière minimale de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour aider les pays en voie de développement.

L'accord de Paris a fixé comme objectif «maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien au-dessous de 2° C de réchauffement par rapport aux niveaux de la période préindustrielle» et de «poursuivre les efforts pour limiter cette augmentation à 1,5° C ». Les niveaux de décarbonisation que les Parties s'engagent à mettre en œuvre au niveau national jusqu'à 2025 et 2030 sont donnés par les INDC (du anglais « Intended Nationally Determined Contributions »), un élément décisif de l'accord. Avec cet instrument, 184 pays, représentant la quasi-totalité des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ont soumis leurs plans d'action climat aux NU. Comme exemples, l'Union Européenne et ses États membres se sont engagés à une réduction domestique d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 ; les États-Unis, deuxième émetteur mondial, envisagent de réduire leurs rejets de gaz à effet de serre de 26 à 28 % d'ici à 2025 (par rapport à 2005) et la Chine de limiter à 60 - 65 % l'intensité du carbone relative à son produit national brut par rapport à 2005, attendant un pic d'émission de CO2 en 2030 au plus tard.

Mais l'accord est faible car il laisse la décision de l'effort de réduction à la bonne volonté de chaque partie et il ne prend pas en compte les émissions du transport maritime ou du secteur aérien (soit 10% des émissions mondiales). Comme a déclaré le rapport de synthèse du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) sur l'effet global des INDC, «un plus grand effort de réduction des émissions que ceux associés avec les INDCs sera nécessaire pour la période après 2025 et 2030 pour maintenir la hausse de température en dessous de 2° C». Avec les INDCs actuelles, selon Ms. Figueres, secrétaire exécutif de la CCNUCC, l'augmentation de la température moyenne mondiale sera limitée à 2,7° C jusqu'à 2100. Ceci n'est « en aucun cas suffisant, mais beaucoup plus bas que les estimations de quatre, cinq ou plus de degrés de réchauffement prévues par beaucoup avant les INDCs».

Il est aussi important de souligner que l'accord est censé entrer en vigueur à l'horizon de 2020. Cette date est considérée comme limite par Greenpeace pour réduire de manière considérable en arrière la production de gaz à effet de serre dans le monde, de façon à éviter le «point de non-retour au-delà duquel les impacts des changements climatiques extrêmement dangereux peuvent devenir inévitables».

Les autres initiatives en cours

Mais d'autres initiatives existent qui, en cas de succès, peuvent infléchir le changement climatique. La méthode favorisée par de nombreux économistes pour réduire les émissions de réchauffement global c'est la tarification du carbone, méthode qui fait payer ceux qui émettent du CO2. Selon la banque mondiale, tous les pays du monde ont déjà quelque forme de marché pour le carbone, mais beaucoup reste encore à faire.

Des initiatives liées aussi au secteur privé commencent aussi à surgir plus souvent. En novembre 2015, à l'ouverture de la conférence de Paris, 20 grandes économies se sont engagées à accélérer l'innovation publique et privée en matière d'énergie verte notamment en doublant leurs investissements actuels dans ce secteur sur 5 ans. En parallèle, Bill Gates a dirigé une initiative indépendante du secteur privé dans lequel entrepreneurs, investisseurs et entreprises pourront déployer des milliards de dollars en plus pour stimuler l'innovation du laboratoire à la place du marché. Dans le secteur du capital d'investissement, pour la première fois, cinq sociétés françaises (Apax Partners, Ardian, Eurazeo, LBO France et PAI Partners) ont formalisé une approche commune et à long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portfolio.

“Cette terre est notre seule maison. Ensemble, nous devons la protéger et la chérir”, a rappelé M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies.

Sara Pimentel

Journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre: Conférence avec M. Dean Spielmann, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme.



A l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme le 10 décembre 2015, la Commission Consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg (CCDH), sous le patronage du Ministère d'Etat et en collaboration avec d'autres associations (l'ALNU était invitée, mais sans son logo n'était pas sur le papier de l'invitation) avait invité à une conférence au Cercle Cité avec M. Dean

Spielmann, président de la Cour européenne des droits de l'homme de 2012 à 2015.

La conférence a été ouverte par un discours de M. Gilbert Pugno, président de la CCDH qui souhaitait remercier toutes les personnes qui, de quelque façon que ce soit, s'engagent pour la cause de la défense des libertés des individus. Il a mentionné plus particulièrement le « Ombudscomité pour les droits des enfants », le « Centre pour l'égalité de traitement », la « Commission nationale pour la protection des données », le Médiateur, Amnesty international, la Ligue des droits de l'homme.

Ces institutions et associations font partie d'une grande famille qui ressemble à un gigantesque kaléidoscope, avec de nombreuses personnes qui font de leur engagement un contenu vibrant et conséquent dans leur vie. Elles s'occupent des personnes sans domicile fixe, viennent en aide à des mendiants, visitent des détenus en prison, s'occupent de femmes et d'hommes victimes de la traite et visent à protéger la dignité ou à la redonner.

Après l'introduction par M. Pugno, M. Spielmann a fait un discours sur La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et sur la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. L'orateur a rappelé que cette Convention est née sur les décombres du nazisme et du totalitarisme. Ce que ses auteurs ont voulu, c'est d'établir un cadre institutionnel fondé sur les valeurs de la démocratie et de l'État de droit. Ce cadre institutionnel a permis à la Cour de rendre justice tout en développant, par l'interprétation et l'application de la Convention, les principes généraux à la base d'une vraie culture des droits de l'homme. Dans un dialogue permanent avec les acteurs nationaux et surtout les juridictions suprêmes, la Cour a su protéger les valeurs essentielles, à savoir la démocratie, le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture, le respect de la dignité humaine et plus généralement la protection du plus faible. C'est en cela que la Cour a contribué à la création d'une société diversifiée où chacun peut se développer harmonieusement et s'exprimer, sans pour autant menacer la cohésion sociale. Et c'est dans cet esprit et afin de sauvegarder ces valeurs que notre Cour a élaboré une jurisprudence, nuancée, empreinte selon le cas, de retenue ou d'audace, en contribuant ainsi à l'équilibre nécessaire, garante de paix sociale et de tolérance. En ces temps difficiles, où ces valeurs sont menacées, la Cour sait faire face aux défis qui se posent à elle pour continuer à assumer le rôle qui est le sien et dont elle tire toute sa légitimité voulue par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Marta Garcia Dos Santos

Le Secrétaire général des Nations Unies M. Ban Ki-moon présente un nouveau Plan d'action contre l'extrémisme violent.

L'extrémisme violent est « une attaque directe contre la Charte des Nations Unies et une grave menace pour la paix et la sécurité internationales », a déclaré vendredi 15 janvier 2016 le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, en présentant devant l'Assemblée générale des Etats membres un Plan d'action pour prévenir les violences qui découlent « d'idéologies empoisonnées ». « Relever ce défi est au cœur de la mission des Nations Unies ».

Son Plan d'action, a-t-il expliqué, comprend non seulement des mesures antiterroristes essentielles basées sur la protection de la sécurité mais aussi des mesures préventives systématiques visant à s'attaquer « aux causes profondes de l'extrémisme violent », c'est-à-dire aux conditions qui poussent certains individus à se radicaliser et à rejoindre des groupes extrémistes violents.

Il contient plus de 70 recommandations « pour une action concertée aux niveaux mondial, régional et national », basées sur cinq points liés entre eux : donner la priorité à la prévention; un leadership basé sur les principes et des institutions efficaces; la promotion conjointe de la prévention et des droits humains; une approche « holistique au sein des gouvernements »; et un engagement du système des Nations Unies.

« Bien qu'il n'existe pas de chemin unique vers l'extrémisme violent, nous savons tous qu'il se développe lorsque les droits de l'homme sont violés, l'espace politique est restreint, les aspirations d'inclusion sont ignorées, et l'existence de trop de gens – en particulier des jeunes – est privée de perspectives et de sens ».

« Nous connaissons aussi les éléments critiques du succès : la bonne gouvernance, l'état de droit, la participation politique, une éducation de qualité et des emplois décents et enfin le plein respect des droits de l'homme », a poursuivi M. Ban, qui a également appelé à « un effort spécial en direction des jeunes » et à « la protection et à l'autonomisation des femmes ».

« Nous devons également mobiliser toute la société – les dignitaires religieux, les dirigeantes des mouvements féminins, les groupes de jeunesse, les personnalités en vue du monde des arts, de la musique et des sports, ainsi que les médias et le secteur privé », a-t-il dit.

Il a conclu en rappelant qu'une Conférence internationale sur ce Plan d'action aurait lieu à Genève en avril, co-organisée par le gouvernement suisse et par l'ONU.

United Nations Regional Information Center UNRIC/ Brèves no2 janvier 2016

Devenir membre à l'ALNU ?

La qualité d'être membre de l'ALNU est votre porte d'accès à une plus grande participation dans les affaires du monde. Votre support procurera à l'ALNU les ressources nécessaires pour accomplir sa tâche importante. En s'assurant le support des différents Ministères du Gouvernement et plus particulièrement du Ministère des Affaires Etrangères, l'ONU continuera d'être la force motrice pour un monde plus humain, plus sain et plus prospère.

L'ALNU ne recrute pas seulement des personnes individuelles. Peuvent devenir membres actifs toute organisation qui désire coopérer efficacement avec notre association.

Pour devenir membre, veuillez effectuer un virement de 17 € au compte LU95 1111 0248 7038 0000, CCPLLULL. En plus, vous pouvez remplir notre formulaire standardisé, disponible sur www.alnu.lu/devenezmembreposte.htm et le renvoyer par la poste à l'adresse indiquée.

Appel à contributions.

Les membres et les personnes désireuses de le devenir sont invités à proposer des activités pour l'ALNU

Aussi, si vous avez des articles à proposer en relation avec les thématiques Droits de l'Homme, Paix et Sécurité, ou encore Développement durable, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Ils pourront trouver une place dans notre bulletin, ALNU-INFO ou sur notre site.

Les Nations Unies dans le monde: Sélection de quelques sites Internet

Page d'accueil de l'ONU	www.un.org
Base d'e-données	www.un.org/digital/#apps
Centre Régional d'Information des Nations Unies pour l'Europe occidentale	www.unric.org www.unric.org/fr/fiches-dinformation (lien vers publications du système onusien)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance UNICEF	www.unicef.org
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	www.unesco.org
Programme de l'ONU pour l'environnement	www.unep.org
Programme de l'ONU pour le développement	www.undp.org
Programme alimentaire mondiale	www.wfp.org
Bureau des Nations Unies à Genève	www.unog.ch
Haut-Commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme	www.ohchr.org
United Nations Framework Convention on Climate Change	http://unfccc.int/2860.php
Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés	www.unhcr.ch
Millennium Development Goals and new post-2015 Development Agenda	http://www.un.org/millenniumgoals/beyond2015-overview.shtml
Les Nations Unies en médias	www.unmultimedia.org
Année internationale 2015 des sols	www.fao.org/soils-2015/fr/
Année internationale 2016 des légumineuses	www.fao.org/pulses-2016/fr/
Décennie 2014-2024 de l'énergie durable pour tous	www.se4all.org/
Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024	www.un.org/fr/events/africandescentdecade/index.shtml
Décennie de la diversité biologique 2011-2020	www.cbd.int/2011-2020/
Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification 2010-2020	www.un.org/fr/events/desertification_decade/
Grand-Duché de Luxembourg – Coopération au Développement et Action Humanitaire	www.gouvernement.lu/cooperation